

DESTINATION RENNES

OFFICE DE TOURISME

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « GAGNEZ UN WEEK-END À RENNES POUR PARTICIPER AU FESTIVAL MYTHOS »

Article 1 : Société organisatrice

Destination Rennes, Société Publique Locale, dont le siège social est situé au 6, rue d'Echange - 35000 RENNES organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 1er au 15 mars 2017.

L'opération est intitulée : « Gagnez un week-end à Rennes pour participer au Festival Mythos ». Cette opération est accessible via la page : <http://www.tourisme-rennes.com>

Article 2 : Société partenaire

Le Centre de Production des Paroles Contemporaines, situé 2 place Jules Vallès à Saint-Jacques-de-la-Lande, est partenaire de ce jeu concours dans la dotation du lot suivant :

Vendredi 7 avril, soirée concerts :

- "The Hollow of the hand" - Lecture/Poésie de PJ Harvey (+ "En pleine tempête"- Fantazio en première partie) à 18h00
- "Journal d'une création" - Lecture Musicale de Claire Diterzi, à 20h30
- Concerts de Jabberwocky / Allta / Etienne de Crécy - DJ set, à 22h00

Samedi 8 avril, journée concerts :

- "Victoire Magloire" - Kompati Ibao au Théâtre de verdure / Jardins du Thabor, à 15h30
- "We love arabs » - Hillel Kogan et Adi Boutrous à La Paillette Théâtre, à 22h00

Dimanche 9 avril :

- Déjeuner au Toqués de Mythos

Article 3 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, cliente ou non auprès de Destination Rennes, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : <https://www.tourisme-rennes.com>. La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Pendant toute la durée du jeu, il ne sera admis qu'une seule participation par personne. Une participation multiple annule toute chance de gagner.

2.4 Les participants n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes dans le formulaire d'inscription au jeu, ou qui les auront fournies de façon incomplète, inexacte, incohérente, fantaisiste, mensongère, prêtant à confusion avec d'autres participants (même partiellement) seront disqualifiés, ne pourront obtenir de lot en dotation ou dédommagement, ou contester cette décision, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu. La participation est strictement nominative ; et le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte de tiers. Toute participation postale est exclue.

2.5 Les informations à caractère nominatif sont conservées par DESTINATION RENNES et peuvent faire l'objet d'un traitement à des fins commerciales ou publicitaires. Les destinataires de ces données sont les personnes habilitées au sein de DESTINATION RENNES.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 Janvier 1978, chaque participant au présent jeu bénéficie d'un droit d'accès, de modification ou de suppression des données le concernant.

Pour l'exercer, il convient de contacter DESTINATION RENNES par mail à infos@destinationrennes.com ou par voie postale à l'adresse suivante : OFFICE DE TOURISME DE RENNES, 11 Rue Saint Yves, 35000 RENNES.

2.6 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de

gratifications.

Article 4 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit :

- 1 / Le joueur se connecte sur l'adresse <http://www.tourisme-rennes.com>
- 2 / Le joueur clique sur la fenêtre du jeu proposée sur la page d'accueil pour accéder aux instructions du jeu.
- 3 / Le joueur prend connaissance des modalités de participation :
 - Le jeu sera organisé du 1^{ER} au 15 mars 2017
 - Pour valider leur participation les joueurs doivent remplir les champs obligatoires du formulaire
 - Le tirage au sort se déroule comme suit : le séjour mis en jeu fera l'objet d'un tirage au sort sur l'ensemble des participants ayant validé leur participation au jeu nommé « Gagnez un week-end à Rennes pour participer au Festival Mythos » et n'ayant pas déjà gagné précédemment.

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : <http://www.tourisme-rennes.com>.

Un seul lot est attribué.

Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation. Le participant désigné sera contacté par courrier électronique par l'organisateur. Si le participant ne se manifeste pas dans les 4 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser son nom, prénom, image ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui sera pas attribué. Le participant autorise toutes les vérifications concernant son identité, son âge, ses coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de sa participation. A ce titre, l'organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Droit à l'image

Le gagnant autorisent la société organisatrice à utiliser son image pour réaliser une série de publications (sur son site internet et sur la page Facebook Tourisme Rennes) au cours des différentes étapes du séjour remporté, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le séjour gagné.

Le gagnant accepte également de participer à une vidéo réalisée par l'organisateur pour partager son expérience et raconter son séjour à Rennes. Cette vidéo pourra être diffusée sur la page Facebook de Destination Rennes, ainsi que sur son site internet, sans limite de temps, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le séjour gagné.

Article 6 : Dotations

1 séjour à Rennes pour 2 personnes, incluant :

- Vendredi 7 avril : soirée concerts

18h00 : "The Hollow of the hand" - Lecture / Poésie de PJ Harvey

20h30 : "Journal d'une création" - Lecture Musicale de Claire Diterzi

22h00 : Concerts de Jabberwocky / Allta / Etienne de Crécy DJ Set

- Samedi 8 avril : journée concerts

15h30 : "Victoire Magloire" - Kompati Ibao

22h00 : "We love arabs" - Hillel Kogan et Adi Boutrous

- Dimanche 9 avril : matin visite

11h00 : Pour vous permettre de découvrir Rennes, nous vous proposons une visite guidée du coeur de la capitale Bretonne, en compagnie d'un guide-conférencier de l'Office de Tourisme

13h : Déjeuner aux Toqués de Mythos

- Le trajet en train aller-retour pour deux personnes

- Votre hébergement : 2 nuits en hôtel 3*, petits déjeuners inclus

- Des goodies. Repartez avec des souvenirs uniques de votre séjour (tote bag, t-shirt, etc...)

Date du séjour : du vendredi 7 au dimanche 9 avril 2017.

La valeur indicative de ce séjour est de 850 (huit cent cinquante euros) € TTC.

Article 7 : Acheminement du lot

Suite à sa participation en cas de gain comme décrit aux présentes, le gagnant recevra toutes les informations nécessaires pour bénéficier du lot via un e-mail dans les 2 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce du gagnant. Le lot sera envoyé au gagnant par voie postale.

Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Le participant est informé que la vente ou l'échange du lot est strictement interdit.

La valeur indiquée pour le lot correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation du lot. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Le participant ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de ses communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourra pas obtenir de remboursement. Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Destination Rennes – Jeu «Gagnez un week-end à Rennes pour participer au Festival Mythos » - 6, rue d'Echange - 35000 RENNES.

Le participant doit indiquer lisiblement son nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à sa demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu « Gagnez un week-end à Rennes pour participer au Festival Mythos » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à <https://www.tourisme-rennes.com> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu « Gagnez un week-end à Rennes pour participer au Festival Mythos » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer

les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 9 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution et à l'acheminement du prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi du prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Destination Rennes - 6, rue d'Échange - 35000 RENNES.

Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et

de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Destination Rennes – Jeu « Gagnez un week-end à Rennes pour participer au Festival Mythos » - 6, rue d'Echange - 35000 RENNES - et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.